



DELIBERATION N° 2019-14 bis
Annule et remplace la délibération n° 2019-14
pour erreur de plume

Participations 2019

Extrait du Registre des Délibérations
CONSEIL SYNDICAL DU 17 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le mardi dix-sept septembre à 18h00, le Comité Syndical du SBV4R, régulièrement convoqué le 9 septembre 2019, s'est réuni à Sainte-Gemme-Moronval, Salle Municipale des Associations et de la Culture, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur André COCHELIN, Président.

Nombre de délégués titulaires du Comité Syndical : 45

Nombre de membres en exercice : 45

Quorum à atteindre : 23

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération (présents comptant pour le quorum) : 26

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 28

Présents pour le quorum : 26

COMMUNES	EPCI	NOMS	DELEGUES
Berchères-sur-Vesgre	CA du Pays de Dreux	M. MOUCHARD Patrick	Titulaire
Boncourt	CA du Pays de Dreux	Mme GRUPPER-GERSET Françoise	Titulaire
Charpont	CA du Pays de Dreux	M. HOUVET Patrick	Titulaire
Chaudon	CC des Portes Euréliennes	M. GALERNE Michel	Titulaire
Cherisy	CA du Pays de Dreux	Mme POULAIN Josée	Suppléante
Ecluzelles	CA du Pays de Dreux	M. PREVOST Bernard	Suppléant
Fontaine-les-Ribouts	CA du Pays de Dreux	M. PROVOST Sylvain	Titulaire
Garnennes-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	M. GATINE Jean-Pierre	Titulaire
La Chaussée d'Ivry	CA du Pays de Dreux	M. ROY Raymond	Titulaire
Lormaye	CC des Portes Euréliennes	M. MAILLARD Patrick	Titulaire
Luray	CA du Pays de Dreux	M. MAIGNAN Michel	Suppléant
Marcilly-sur-Eure	CA Evreux Portes de N.	Mme DESPLAT-VERWAERDE Julie	Titulaire
Mévoisins	CC des Portes Euréliennes	M. BELLANGER Christian	Titulaire
Montreuil	CA du Pays de Dreux	M. MARINIER Serge	Suppléant
Néron	CC des Portes Euréliennes	M. COGNEAU Jacky	Titulaire
Nogent-le-Roi	CC des Portes Euréliennes	M. GEUFFROY Jean-Luc	Titulaire
Oulins	CA du Pays de Dreux	Mme PATUREL Cathy	Titulaire
Pierres	CC des Portes Euréliennes	Mme GALLAS Anne-Marie	Titulaire
St-Ange-et-Torçay	CA du Pays de Dreux	M. HUET Lucien	Titulaire
St-Georges-Motel	CA du Pays de Dreux	M. JAQUEMIN Gérard	Suppléant
Ste-Gemme Moronval	CA du Pays de Dreux	M. COCHELIN André	Titulaire
St-Ouen Marchefroy	CA du Pays de Dreux	M. SIMON Marc	Titulaire
St-Piat	CC des Portes Euréliennes	M. VOET Jacky	Suppléant
Sorel-Moussel	CA du Pays de Dreux	M. BINET Éric	Titulaire
Tréon	CA du Pays de Dreux	M. GOALES André	Suppléant
Villiers-le-Morhier	CC des Portes Euréliennes	Mme DEVINCK Jacqueline	Titulaire

Absents excusés ayant donné pouvoir : 2

- De Mme DUVAL Dominique, titulaire à Ezy-sur-Eure (CA du Pays de Dreux)
- A M. COCHELIN André, titulaire à Sainte-Gemme Moronval (CA du Pays de Dreux)

DELIBERATION N° 2019-14 bis

- De M. MAUFRAIS Aurélien, titulaire à Rouvres (CA du Pays de Dreux)
A M. MOUCHARD Patrick, titulaire à Berchères-sur-Vesgre (CA du Pays de Dreux)

Egalement présent : 1

Garennes-sur-Eure

CA Evreux Portes de N.

M. LETENNEUR Gilbert

Suppléant

Monsieur Patrick MOUCHARD est nommé secrétaire de séance.

Vu que le SBV4R est composé de trois EPCI membres, la CA du Pays de Dreux, la CC des Portes Euréliennes d'Ile de France et la CA Evreux Portes de Normandie,

Vu la délibération 2018-45 du 04/12/18 du SBV4R approuvant à l'unanimité des participations 2019, des 3 EPCI au SBV4R, à l'identique de 2018 et 2017,

Vu la délibération N° 2018 12 04 bis du 20/12/18, par laquelle le conseil communautaire des Portes Euréliennes d'Ile de France a décidé à l'unanimité :

- de ne pas approuver nos nouveaux statuts,
- de remettre en question le maintien des anciennes cotisations pour 2019,
- de demander une clé de répartition équitable pour 2019,
- de demander qu'une programmation des interventions couvrant l'ensemble du territoire soit établie et communiquée,

Vu le courrier en date du 25 mars 2019 de Mme la Préfète d'Eure-et-Loir et de M. le Sous-préfet de Dreux, nous incitant à annuler la délibération 2018-45 du 04/12/18 du SBV4R fixant les participations 2019 pour « *respecter le principe d'égalité devant les charges publiques* » ainsi qu'à « *déterminer au sein du conseil syndical une clé de répartition respectant le principe d'égalité précité* »,

Vu l'abrogation par la délibération N° 2019-06 du 09/04/2019 du SBV4R de la délibération N° 2018-45 du 04/12/2018 relative aux Participations 2019,

Vu la délibération n° 2019-15 du 17/09/2019 du SBV4R approuvant l'adoption des nouveaux statuts du SBV4R et de la clé de répartition inscrite à l'article 10,

Vu ledit article 10 qui précise que « *La contribution des membres est calculée selon une clé de répartition basée sur les critères suivants, pondéré pour 1/3 :*

- % de l'EPCI pour la population des communes membres avec actualisation des chiffres INSEE au 1^{er} janvier de chaque année
- % de l'EPCI pour la superficie dans les sous bassins versants inclus dans le périmètre du SBV4R
- % de l'EPCI pour le linéaire de rivières, à l'exclusion des fossés

Sur la base de cette clé de répartition, le comité syndical vote annuellement le montant des contributions des collectivités membres. »

Considérant, suite à notre proposition soumise par courrier du 21/02/2019, l'accord de principe des trois EPCI membres sur les nouveaux statuts, la clé de répartition 1/3 population, 1/3 superficie, 1/3 linéaire de rivières et les montants afférents pour les participations 2019,

Vu la délibération N° 19-04-03 du 18/04/2019 de la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile de France approuvant la clé de répartition (1/3 population, 1/3 surface, 1/3 linéaire de rivières) de la cotisation 2019 (de 46 573,12 €),

Le Président propose de fixer les montants des participations 2019 au SBV4R ainsi :

DELIBERATION N° 2019-14 bis

Participations 2019													
SBV4R	2018 : Les EPCI se substituent aux communes	Participations EPCI 2018	Pop totale Insee 2016	CRITERE 1 : % de l'EPCI pour la pop	surf de la com dans les sous BV en km2	CRITERE 2 : % de l'EPCI pour la surf dans sous BV	linéaire de rivières en km2 par EPCI	CRITERE 3 : % de l'EPCI pour le linéaire de rivière	1/3	1/3	1/3	Total Participations 2019	
									CRITERE 1 : % de l'EPCI pour la pop	CRITERE 2 : % de l'EPCI de la surface dans sous BV (*)	CRITERE 3 : % de l'EPCI pour le linéaire de rivière		
CA Evreux Portes de Normandie	CROTHI	6 055,00 €	1 350		10,54				4047,24	4 237,86	10 578,29	18 863,39 €	CA Evreux Portes de Normandie
	GARENNES-SUR-EURE		1 918		10,55								
	MARCIILY-SUR-EURE		1 608		3,33								
	3		4 876	4,947%	24,42	5,18%	37,5	12,93%					
CC Portes Euréliennes d'Ile de France	CC des Portes Euréliennes/ MEVOISIES	61 592,00 €	643		3,98				12 752,04	17 524,13	16 296,95	46 573,12 €	CC Portes Euréliennes d'Ile de France
	CC des Portes Euréliennes/ PIERRES		2 843		10,42								
	CC des Portes Euréliennes/ SAINT-PIAT		1 076		11,98								
	CC des Portes Euréliennes/ SOULAINES		457		6,01								
	CC des Portes Euréliennes/ VILLERS-LE-MOUBERT		1 379		5,12								
	BRECIAMPS		340		5,52								
	CLAUDON		1 706		11,48								
	COULOMBS		1 383		12,59								
	LORMAYE		672		1,47								
	NERON		671		19,29								
	NOGENT-LE-ROI		4 193		13,18								
	11		15 363	15,587%	101,04	21,42%	57,8	19,92%					
CA du Pays de Dreux	AGGLO DU PAYS DE DREUX/ ALHAY-SOUS-CRECY	176 177,85 €	623		8,50				65 012,72	60 050,01	54 936,76	179 999,49 €	CA du Pays de Dreux
	AGGLO DU PAYS DE DREUX/ CRECY-COUVE		268		6,69								
	AGGLO DU PAYS DE DREUX/ DREUX		31 575		13,25								
	AGGLO DU PAYS DE DREUX/ GARNAY		884		14,38								
	AGGLO DU PAYS DE DREUX/ SAURHERES		704		10,35								
	AGGLO DU PAYS DE DREUX/ TILCON		1 411		11,01								
	AGGLO DU PAYS DE DREUX/ VERNOUILLET		12 642		11,65								
	AGGLO DU PAYS DE DREUX/ CHAMPIGNY		612		7,21								
	AGGLO DU PAYS DE DREUX/ LURAY		1 598		4,53								
	AGGLO DU PAYS DE DREUX/ SAINTE-GENNE-MORONVAL		1 120		5,52								
	AGGLO DU PAYS DE DREUX/ VILLEMEUX-SUR-EURE		1 637		18,87								
	ADONVANT		2 413		35,29								
	ANET		2 815		7,94								
	BERCHERES-SUR-VEGRE		861		11,67								
	BOHCOURT		273		3,73								
	CHIBUSY		1 896		12,38								
	ECLUZELLES		171		3,26								
	EZY-SUR-EURE		3 715		8,89								
	FONTAINE-LES-RIDOUTS		212		6,47								
	IVRY-LA-BATAILLE		2 799		7,70								
	LA CHAUSSÉE-D'IVRY		1 039		8,45								
	MALLEBOIS		916		41,24								
	MEZERES-EN-DROUINS		1 104		8,52								
	MONTREUIL		508		5,69								
	OUILINS		1 236		10,29								
	NOUVRES		823		16,47								
	SAINTE-ANGE-ET-TORCAY		287		15,93								
	SAINTE-GEORGES-MOTEL		914		3,33								
	SAINTE-OUBINE-MARCHIBROY		301		9,37								
	SAUSSAY		1 102		4,67								
	SOREL-MOUSSEL		1 836		12,98								
31	78 325	79,466%	346,23	73,40%	194,8	67,15%							
Total		243 824,85 €	98 564	100,00%	471,69	100,00%	290,1	100,00%	81 812,00 €	81 812,00 €	81 812,00 €	245 436,00 €	Total SBV4R

* CRITERE 2 : % de l'EPCI pour la surface dans les sous bassins versants
Inclus dans notre périmètre hors Voire, Drouette et Avre

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical décide, à l'unanimité, au titre des participations 2019 au SBV4R que, conformément à la clé de répartition adoptée, il sera fait appel auprès de :

- la Communauté d'Agglomération d'Evreux Portes de Normandie de la somme de 18 863,39 €,
- la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux de la somme de 179 999,49 €,
- la Communauté de Communes des Portes Euréliennes d'Ile-de-France de la somme de 46 573,12 €.

Le Président,



André COCHELIN

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES

Document rendu exécutoire
Après dépôt à la Préfecture, le

26/09/2019

SBV 4R
SYNDICAT DU BASSIN VERSANT
DES 4 RIVIERES

